

## La mobilité intra-européenne comme vecteur structurant à une appartenance supra-nationale : la « multi-territorialisation complexe » des jeunes français expatriés

L'ouverture des frontières et l'autorisation à la mobilité intra-communautaire pour tous les ressortissants de l'Union apparaît comme une véritable mutation politique et sociale. Ce droit européen transforme le rôle traditionnel des frontières et des appartenances territoriales, crée de nouvelles formes d'allégeances au politique par l'instauration d'une citoyenneté supranationale et reformule l'implication de l'Etat-nation. De plus, encadrée législativement et encouragée institutionnellement, la libre circulation des personnes en Europe constitue une forme tout à fait particulière de migration que nous allons ici chercher à poser en termes sociologiques. Pour ce faire, nous nous interrogerons sur le facteur « mobilité » et la façon dont il structure à la fois les flux et stratégies migratoires, mais aussi la construction européenne. Ainsi, notre but est de révéler la « biographie de mobilité » de notre population car c'est à travers elle, selon nous, que se structure les processus de création de nouvelles appartenances territoriales. Il s'agit de comprendre la façon dont elle s'incorpore, se répercute et s'auto-alimente sur leurs trajectoires individuelles afin de mieux cerner les articulations, reformulations et échanges de leurs expressions socio-spatiales, les différentes transformations et recompositions inhérentes à une expatriation. Nous postulons en effet, que l'autorisation à la libre circulation au sein de l'Union européenne, au delà du droit individuel à l'investissement et à l'établissement en de nouveaux territoires nationaux, est un fondement juridique institutionnellement établi cherchant à s'intégrer comme un principe de « socialisation européenne » et, de fait, à asseoir la légitimité de la Communauté. Autrement dit, il nous semble que l'objectif sous-jacent de ce droit à la mobilité est de chercher à dépasser l'« Europe des marchés » comme précepte structurant à l'Union, en instaurant, par des voix politiques, des mesures favorisant la construction ou la consolidation d'un sentiment d'appartenance et de citoyenneté à ce supra-territoire. La libre circulation des personnes au sein de l'Union renverrait donc à une co-construction dynamique, à la fois individuelle et collective, de cette communauté supra-nationale. Nous posons ici comme principe que les actions individuelles de mobilité sont à la fois agies par le contexte structurel mais agissent également en retour sur ces structures collectives. Il y a co-détermination du tout et des parties, et c'est par cette approche complexe de la libre circulation que nous interrogeons la mobilité intra-européenne des jeunes Français au sein de l'Union. Nous cherchons à dépasser les théories traditionnelles qui prônent soit la domination de l'acteur individuel, soit celles des structures sociales.

Pour ce faire, le concept de mobilité nous semble constituer un outil pertinent du fait de l'encadrement institutionnel qu'il présuppose mais aussi de sa participation à la différenciation socio-culturelle : la mobilité participe, en effet, de l'individualisation, de la différenciation et de la pluralisation des modes de vie, de la libération des structures traditionnelles. Nous nous inscrivons ainsi en ligne directe avec les théories de Arjun Appadurai. En effet, notre appréhension du contexte de globalisation et de mondialisation au sein de laquelle se déroule ces mobilités se caractérise avant tout par un changement d'échelle et des flux, animer par des « rhizomes<sup>1</sup> ». Nous remettons donc en cause le triangle traditionnel « culture - territoire - identité » pour se pencher sur les modalités de circulation des appartenances, représentations et modes de relations. Cette appréhension de l'univers contemporain en flux nous conduit à affirmer l'existence de types de migrants très différents tant cette circulation généralisée est à l'origine de nouveaux référents subjectifs qui rendent

<sup>1</sup> Deleuze G et Guattari F., *Capitalisme et schizophrénie, tome 2 : Mille plateaux*, Ed. de Minuit, Paris, 1980, p. 418

dépassées les formes traditionnelles d'identification à l'Etat et au territoire. Nous ne remettons pas ici en cause la notion de territorialité, mais nous posons plutôt ici comme hypothèse que ces migrants s'identifient plus au regard d'une « multiterritorialité complexe » caractérisée par des relations et des modes d'action plus souples. Il semble bien que, notamment grâce à l'essor des nouvelles technologies et des transports, on se doit de plus en plus de considérer la mobilité comme un phénomène réversible et transitoire que permanent. Cette forme de migration participe largement de l'interconnexion généralisée de nos sociétés contemporaine, où la circulation semble remplacer la migration définitive avec pour conséquences des phénomènes de co-présences et des jeux d'allégeances multiples créatrices d'appartenances plurielles. Il est donc question d'aborder les transformations de la territorialité de ces « libres-circulants » et la dynamique de construction européenne comme des phénomènes articulés et explorer, à leurs entrecroisements, les systèmes de liens qui s'y produisent. Nous tentons de mettre en perspective le processus interagissant des cadres sociaux macro-structurels et des comportements individuels afin d'éclaircir, au mieux, comment la mobilité peut-être une variable structurante à la création d'une appartenance supra-nationale. Notre problématique est donc de révéler comment les mécanismes de l'autorisation de la libre circulation trans-européenne, un tant que processus d'identification de l'Union, déterminent des attitudes et des pratiques caractéristiques, qui, vont à leur tour agir sur le renforcement et la pérennisation de cette super-structure par la consolidation d'une appartenance et d'une allégeance européenne chez ses ressortissants.

Ainsi, au regard des premières enquêtes de terrain, il a s'agit de comprendre comment, concrètement, cette mobilité s'intègre à la fois, chez ces expatriés, comme un potentiel créateur d'allégeance à l'Union et donc de consolidation de l'Europe, mais également comme une production d'individualité, de ressources et de capitaux. Nous sommes donc dans deux niveaux d'analyse : le premier est individuel (comportements pratiques, discours, compétences de l'acteur) et le second est institutionnel (contexte structurel, structures sociales et institutions en tant que somme de règles et de ressources qui peuvent à la fois faciliter et contraindre l'action des acteurs sociaux). Notre point de vue nous place donc au niveau de l'« acteur compétant » qui possède des savoir-faire migratoires mais dont les possibilités d'agir sont délimités dans un contexte politique et socio-économique. Afin d'expliquer ce processus migratoire dans son ensemble, nous voulons donc « conjointement une perspective macro-sociologique (cadres sociaux de perceptions) et une approche micro-sociologique (perceptions individuelles) »<sup>2</sup> du système migratoire européen.

Ainsi, nous proposons de prendre en considération la multidimensionalité des phénomènes grâce à une réflexion centrée sur l'articulation et le lien. Et c'est ce « principe dialogique » qui nous importe ici dans la mesure où il nous offre la possibilité d'associer des notions contradictoires afin de concevoir un même fait social complexe. C'est donc au travers du sens donner par nos enquêtés à leurs expériences, que nous allons réfléchir sur ces principes apparemment antagonistes, mais désormais fondateurs de cette nouvelle forme de migration trans-européenne, à savoir : « la frontière qui relie », « la citoyenneté supra-nationale », les « territoires de la mobilité »... Car c'est, à nos yeux, grâce à une démarche compréhensive de l'action de ces individus, qu'il va nous sembler possible de dépasser ces apparentes contradictions, grâce à la mise en perspective des intentions et des perceptions de chacun, afin de donner une signification à ces cohabitations apparemment paradoxales. Dans ce contexte, la Communauté semble moins se baser sur une véritable identité collective que sur l'acceptation d'un dialogue entre des diversités structurelles (politiques, culturelles, linguistiques) et des identités (nationales, professionnelles, régionales).

---

<sup>2</sup> H. Gumuchian, E. Grasset, R. Lajarge, E. Roux, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Paris, 2003, 186 p.